

## INTERPELLATION

**des députés Doris Schmidhalter-Näfen (SPO), Susanne Hugo-Lötscher (SPO),  
Laura Kronig (suppl.) (SPO), Christoph Michlig (CSPO) et Jean-Louis Borter (suppl.)  
(GRL) concernant: un centre de contrôle à Gondo? (10.04.2008) 1.236**

Lors de la session de mars 2008, le Conseil d'Etat a décrit la procédure et le calendrier pour établir un centre de contrôle des camions à St-Maurice. A notre avis, cette mesure ne représente que la moitié du programme. Elle couvre les contrôles des camions d'Ouest en Est, mais pas ceux des camions qui circulent sur l'axe Sud-Nord en passant par le col du Simplon. Il est urgent d'intervenir à cet endroit car le col qui, d'une part, présente une pente de 10 pour cent et d'autre part, est situé à 2'000 m d'altitude n'est pas adapté aux 40 tonnes et représente un grand défi pour les chauffeurs étrangers; souvent même un trop grand défi. Pour garantir la meilleure sécurité possible au Simplon, le col doit être fermé aux 40 tonnes et les marchandises qui doivent traverser les Alpes être systématiquement transférées sur le rail. Mais avant d'en arriver là, il serait judicieux de construire un centre de contrôle non seulement à St Maurice, mais aussi à Gondo, afin que les camions puissent être contrôlés avant de commencer la pénible ascension du col du Simplon.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Le Conseil d'Etat se rallie-t-il à nos réflexions?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à étudier la question d'un centre de contrôle à Gondo avec les représentants de l'OFROU et de la commune de Gondo?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à engager les moyens financiers nécessaires pour assurer la sécurité de la population et/ou d'en faire la demande auprès de la Confédération afin qu'un centre de contrôle des camions soit construit le plus rapidement possible à Gondo?

Exposé des motifs:

La sécurité de la population et la protection de l'environnement le long des axes de transit sont des problèmes importants, qu'il convient de prendre en considération à leur juste valeur. C'est pourquoi il convient de transférer les marchandises traversant les Alpes de la route au rail, d'examiner sérieusement la possibilité de fermer le col du Simplon aux 40 tonnes et de prévoir les moyens et le personnel nécessaires en vue d'une augmentation des contrôles des poids lourds. La route du Simplon présente sur les deux versants du col une déclivité de 10 pour cent, ce qui soumet les machines ainsi que leurs conducteurs à des sollicitations accrues, surtout ceux d'entre eux qui ne sont pas habitués à la conduite sur des routes de montagne. Un tel centre de contrôle devrait logiquement être installé à Gondo, avant que les conducteurs ne franchissent le col avec leurs poids lourds.

La construction d'un centre de contrôle à Gondo permettrait en même temps de conserver ou de créer des postes de travail importants pour la région.

Sion, le 10 avril 2008  
(10h20)

Doris Schmidhalter-Näfen, députée (SPO)  
Susanne Hugo-Lötscher, députée (SPO)  
Laura Kronig, députée (suppl.) (SPO)  
Christoph Michlig, député (CSPO)  
Jean-Louis Borter, député (suppl.) (GRL)